

# **CONTRAT DE COLLABORATION INFIRMIER LIBÉRAL**

Entre les soussignés :

## **1. Le Collaborateur infirmier libéral :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_  
Numéro ADELI : \_\_\_\_\_

## **2. Le Maître de collaboration :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_  
Numéro ADELI : \_\_\_\_\_

### **Préambule :**

Le présent contrat est conclu conformément aux dispositions des articles L. 4301-1 à L. 4301-4 du Code de la santé publique et de l'Arrêté du 24 juin 2016 relatif à la collaboration entre infirmiers libéraux.

### **Article 1 – Objet du contrat**

Le maître de collaboration confie au collaborateur infirmier libéral des missions de soins infirmiers dans le cadre de la collaboration définie par la réglementation en vigueur.

### **Article 2 – Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée de \_\_\_ mois/années à compter du \_\_\_\_\_ (à compléter), renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties.

### **Article 3 – Modalités d'exercice**

Le collaborateur exerce son activité dans le cabinet du maître de collaboration, en toute autonomie professionnelle, sous sa responsabilité civile professionnelle propre.

### **Article 4 – Rémunération**

Le collaborateur percevra, à titre de rémunération, un pourcentage de son chiffre d'affaires professionnel hors taxes, à hauteur de \_\_\_ %, payable mensuellement.

### **Article 5 – Obligations des parties**

Le maître de collaboration met à disposition les locaux, matériels et dossiers nécessaires à l'exercice professionnel. Le collaborateur s'engage à respecter les règles déontologiques, les protocoles établis et la législation applicable.

### **Article 6 – Assurance**

Chaque partie atteste être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité.

#### **Article 7 – Confidentialité**

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations concernant les patients et les données professionnelles auxquelles elles ont accès.

#### **Article 8 – Résiliation**

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de \_\_\_ mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 9 – Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant tout recours judiciaire.

#### **Article 10 – Divers**

Le présent contrat annule et remplace tout accord antérieur entre les parties relatif à la collaboration infirmière.

**Le Collaborateur infirmier libéral**

**Le Maître de collaboration**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-de-collaboration-infirmier/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.